



PREFET DE L'HERAULT
SOUS-PREFECTURE DE LODEVE

COMMUNE DE PERET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête préalable
A la déclaration d'utilité publique et parcellaire

Le projet présenté par la commune de Péret, maître d'ouvrage, qui a pour but la création d'une aire de stationnement et de service, est soumis à enquête publique avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête publique conjointe se déroulera dans la commune de Péret, siège de l'enquête pendant 17 jours consécutifs, du **lundi 15 mai 2017 au mercredi 31 mai 2017 inclus**.

Monsieur Hervé SEELEUTHNER, Officier supérieur de l'Armée de Terre, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre commun seront déposés en mairie de Péret pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture habituelles des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés). Les habitants et tous les intéressés pourront en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Péret - 2 rue Claude Debussy – 34800 PERET ou par email à l'adresse suivante : dup-peret@orange.fr, qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours et heures suivants :

- **Lundi 15 mai 2017** **de 9 h à 12 h,**
- **Mardi 23 mai 2017** **de 14 h à 17 h,**
- **Mercredi 31 mai 2017** **de 9 h à 12 h.**

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site de la commune siège, à savoir : www.mairie-peret.fr

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame LEBRETON-mairie de Péret, au 04.67.96.09.41.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie de Péret, à la Sous-préfecture de Lodève ainsi que sur le site de la préfecture de l'Hérault www.herault.gouv.fr, et celui de la commune siège.